

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°224 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 20 au 26 juillet 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 26 juillet 2020, au moins 557 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS 3

0. INTRODUCTION 4

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME 5

I.1. DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE..... 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS..... 5

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURES..... 5

I.4. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE..... 7

II. FAITS SECURITAIRES 7

III. DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES RAYES DES LISTES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS COLLINAIRES 9

IV. DES IRREGULARITES OBSERVEES LORS DES ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL..... 10

V. DE LA MARCHE VERS LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITE..... 12

VI. CONCLUSION..... 14

SIGLES ET ABREVIATIONS

API	: <i>Appui à la Protection des Institutions</i>
AT	: <i>Agent de Transmission</i>
CECI	: <i>Commission Electorale Communale Indépendante</i>
CEPI	: <i>Commission Electorale Provinciale Indépendante</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Front pour la Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
EAC	: <i>East African Community</i>
GMIR	: <i>Groupement Mobile d'Intervention Rapide</i>
IRC	: <i>International Rescue Committee</i>
OPC	: <i>Officier de Police Chef</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
OPP	: <i>Officier de Police Principal</i>
PJ	: <i>Police Judiciaire</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
UB	: <i>Université du Burundi</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>
VSBG	: <i>Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 10 personnes tuées dont 6 retrouvées cadavres, 3 torturées, 1 personne victime des VSBG et 13 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi ces victimes figurent 1 femme tuée et 1 femme arrêtée.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, de torture, de VSBG et d'arrestations arbitraires qui sont observés dans le pays.

Ce bulletin revient également sur des cas des violations des droits économiques, sociaux et culturels, des faits sécuritaires, des membres des partis politiques rayés des listes des candidats aux élections collinaires, des irrégularités observées lors des élections des membres du bureau du conseil communal et de la marche vers la lutte contre l'impunité.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS

Un prisonnier tué en commune et province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juillet 2020 indique qu'en date du 18 juillet 2020, vers 20 heures, à la prison de Ngozi, Athanase Nibitanga, prisonnier, condamné pour vol qualifié, a été fusillé par des policiers lorsqu'il tentait de grimper le mur de la prison pour s'évader. Selon des sources sur place, la victime était originaire de la province Kayanza et il lui restait une année de servitude pénale pour être libéré.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Cinq corps sans vie retrouvés en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 22 juillet 2020, sur la colline Gafumbegeti, commune Mabayi, province Cibitoke, cinq corps sans vie des hommes en tenue militaire ont été retrouvés dans la réserve naturelle de la Kibira. Selon des sources sur place, ces cadavres ont été déplacés à bord d'un véhicule militaire pendant la nuit et conduits vers une destination inconnue.

Un corps sans vie d'une fille retrouvé en commune et province Ngozi

En date du 21 juillet 2020, vers 7 heures, sur la colline Gasebeyi, zone Mivo, commune et province Ngozi, un corps sans vie d'une fille, nommée Bukuru, âgée d'une vingtaine d'années, habitant la même colline, a été retrouvé dans un buisson. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes de viol et des traces des cordes sur ses bras. Selon les mêmes sources, la victime avait aussi des traces au cou montrant qu'elle a été tuée étranglée par des gens non identifiés. Le cadavre a été enterré par sa famille après un constat d'un OPJ.

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURES

Deux étudiants torturés en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juillet 2020 indique qu'en date du 16 juillet 2020, vers le soir, aux enceintes du campus Mutanga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Jean Claude Ndayikeza et Emmanuel Munyankindi, tous étudiants de l'U.B, ont été battus par des Imbonerakure dirigés par Jean Marie Viateur Nsengiyumva, responsable des Imbonerakure dans ce campus. Selon des sources sur place, ces présumés auteurs ont reçu une convocation de l'OPJ du commissariat général de la PJ.

Un membre du parti CNL torturé en commune Busoni, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juillet 2020 indique qu'en date du 19 juillet 2020, vers minuit, sur la colline Sigu, commune Busoni, province Kirundo, Jean Damascène Hitimana,

candidat aux élections collinaires, membre du parti CNL, a été battu à son domicile par des Imbonerakure dirigés par leurs chefs Damien Himburabagabo et Ildephonse Kibumba. Selon des sources sur place, son œil gauche a été blessé et il s'est rendu à l'hôpital pour des soins médicaux. Selon les mêmes sources, il a été accusé d'avoir refusé de retirer sa candidature aux élections collinaires prévues en date du 24 août 2020.

1.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS

Un administratif membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Mabayi, province Cibitoke

Dans la matinée du 22 juillet 2020, sur la colline Gafumbegeti, commune Mabayi, province Cibitoke, Adelthe Nahabandi, chef de cette colline, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par des policiers qui l'ont conduit au cachot du poste de police de Mabayi. Selon des sources sur place, il a été accusé de collaborer avec des hommes armés opérant dans la forêt de la Kibira. Selon les mêmes sources, Venant Miburo, responsable provincial du SNR à Cibitoke s'est rendu sur les lieux pour l'interroger dans l'après-midi du même jour.

Une femme membre du parti CNL arrêtée en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 20 juillet 2020, Alice Ndayishimiye, membre du Parti CNL, résidant sur la colline Kinyovu, commune Rusaka, province Mwaro, a été arrêtée et détenue au cachot du commissariat de police de Mwaro par Gérard Ndayisenga, responsable provincial du SNR. Selon des sources sur place, elle a été accusée de se présenter au vote des sénatoriales alors qu'elle ne figurait pas sur la liste des conseillers de cette commune. Selon les mêmes sources, Alice Ndayishimiye avait été cooptée.

Un administratif membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Rugombo, province Cibitoke

Dans la nuit du 24 juillet 2020, au secteur Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, Ramadhan Sibomana, chef du ce secteur, en même temps secrétaire communal-adjoint du parti CNDD-FDD, a été arrêté par des policiers qui l'ont conduit au cachot du parquet de Cibitoke. Selon des sources sur place, ces derniers ont opéré une fouille perquisition à son domicile où ils ont saisi des pagnes et des sachets en provenance de la RDC. Selon les mêmes sources, il a été accusé de mener du commerce illicite dans cette province.

Dix membres du parti CNL arrêtés en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 21 juillet 2020, au quartier II, zone Buterere, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, des policiers du 3^{ème} GMIR et de l'API ont arrêté dix personnes dont Abbas Simbakwiye, président du parti CNL au niveau zonal, Patrick, membre du conseil communal, Evariste Bakevyumusaya, Gaël Nimubona, Radjabu Minani, Israël et Rhamadhan, tous membres du parti CNL et candidats aux élections des conseillers collinaires prévues en date du 24 août 2020. Selon des sources sur place, ces personnes ont été conduites au cachot de cette zone.

I.4. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une femme blessée en commune Bukemba, province Rutana

En date du 20 juillet 2020, sur la colline, zone et commune Bukemba, province Rutana, Violette Kamikazi a été blessée à l'aide d'une machette au niveau de la tête, du cou et des bras par son mari Gordien Nimbona. Selon des sources sur place, cette femme a été accusée d'infidélité. Après ce forfait, ce présumé auteur s'est rendu directement au poste de police de Bukemba pour rapporter les faits et il a été détenu. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite à l'hôpital de Rutana par ses voisins pour y bénéficier des soins médicaux.

I.5. DES VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Un membre du parti CNL privé de l'approvisionnement en engrais chimique en commune et province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juillet 2020 indique que depuis le début du mois de juillet 2020, sur la colline Nkoyoyo, zone, commune et province Muyinga, lors de la distribution de l'engrais chimique à la population, le prénommé Pascal, Imbonerakure responsable agricole de cette colline a refusé d'approvisionner de l'engrais chimique à un membre du parti CNL. Selon des sources sur place, Jean Paul Ndabwarukanye n'a pas bénéficié de cette distribution d'engrais en date du 8 juillet 2020. Selon les mêmes sources, cette victime avait payé une somme d'argent d'avance exigée à chacun pour recevoir l'engrais mais cet Imbonerakure lui a signifié qu'il ne peut pas octroyer de l'engrais chimique à un membre du parti CNL.

II. FAITS SECURITAIRES

Deux militaires tués et quatre autres blessés en commune Mabayi, province Cibitoke

Dans la nuit du 20 au 21 juillet 2020, à la sous-colline Mushanga, colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, au pied de la réserve naturelle de la Kibira deux militaires ont été tués et quatre autres grièvement blessés, lors des échanges entre ces militaires et des éléments d'un groupe armé. Selon des sources sur place, des crépitements d'armes lourdes ont été entendus lors de ces affrontements entre des militaires accompagnés des jeunes Imbonerakure opérant des patrouilles dans cette forêt et ce groupe armé parlant du kinyarwanda. Selon les mêmes sources, très tôt le matin du 21 juillet 2020, ces deux corps et ces quatre blessés ont été embarqués dans deux véhicules militaires et conduits vers Bujumbura Mairie. Des hauts gradés militaires dont les responsables de la première région militaire se sont rendus sur la sous-colline Rutabo et ont appréhendé cinq interahamwe tandis que des policiers du poste de police de la commune Mabayi ont arrêté cinq jeunes Imbonerakure de la colline Gafumbegeti. Ces Imbonerakure ont été accusés de collaborer avec ce groupe armé basé dans la réserve naturelle et de le ravitailler.

Une personne tuée en commune et province Muyinga

En date du 21 juillet 2020, vers 20 heures, sur la colline Kayenzi, zone, commune et province Muyinga, Ismaël Coyitungiye, âgé de 42 ans, a été tué à son domicile par son épouse Espérance Nizigimana, à

l'aide d'une pierre jetée au niveau de la poitrine. Selon des sources sur place, la présumée auteur s'est disputée avec son mari qu'elle accusait d'infidélité. Selon les mêmes sources, Espérance Nizigimana a été arrêtée par des policiers du commissariat communal de Muyinga en date du 24 juillet 2020.

Un nouveau-né jeté dans une latrine en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 23 juillet 2020, vers 9 heures, sur la sous-colline Karuranga, colline Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, un nouveau-né a été retrouvé vivant dans une latrine d'environ sept mètres par la population de cette localité. Selon des sources sur place, ce nouveau-né avait été jeté par sa maman, Nema Mayinesi, âgée de 25 ans, veuve durant 4 ans, résidant sur la colline Muyange. Selon les mêmes sources, le bébé a été vite conduit au CDS Muyange pour des soins. Nema Mayinesi a été arrêtée par la police et détenue au cachot du commissariat communal de police de Nyanza-lac.

Attaque et intimidation en commune Bugabira, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juillet 2020 indique qu'en date du 18 juillet 2020, sur la colline Kiyonza, commune Bugabira, province Kirundo, Ildephonse Matuture, membre du parti CNL, a été attaqué chez lui par des Imbonerakure dont Bitunange et Gilbert Himbarwa munis de machettes. Selon des sources sur place, ces derniers l'ont accusé d'avoir refusé de retirer sa candidature aux élections collinaires prévue en date du 24 août 2020. Selon les mêmes sources, cette victime a porté plainte auprès de l'administrateur communal, René Mukandori mais celui-ci lui a répondu seulement de quitter le parti CNL pour adhérer au parti CNDD-FDD.

Attaque d'une maison en commune et province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juillet 2020 indique que dans la nuit du 19 juillet 2020, sur la colline Mitakataka, commune et province Bubanza, un domicile de l'ancien parlementaire de l'EAC, Manassé Nzobonimpa, a été attaqué par un groupe de gens non identifiés. Selon des sources sur place, ces derniers ont brûlé la paille de riz qui se trouvait dans cette maison et ils ont fui quand des habitants de la localité sont intervenus. Selon les mêmes sources, en date du 20 juillet 2020, des policiers ont arrêté Kévin Niyongabo, habitant de Mitakataka, accusé d'être avec ce groupe qui a attaqué cette maison et il a été conduit au cachot du commissariat provincial de Bubanza.

Un chef de colline Imbonerakure rackettant sa population en commune et province Muyinga

En date du 23 juillet 2020, sur la colline Kibongera, zone, commune et province Muyinga, Zacharie Barasokoroza, veuf, résidant sur cette colline, s'est vu accaparé de son téléphone avec sa carte SIM par Selemani Ndayizeye, Imbonerakure et chef de cette colline. Selon des sources sur place, ce dernier lui avait dit qu'il avait besoin d'utiliser son téléphone mais il ne le lui a pas remis. Selon les mêmes sources, Zacharie Barasokoroza utilisait ce téléphone pour recevoir de l'argent d'assistance de l'organisation IRC dans le cadre du projet « Tubeho neza » prenant en charge des personnes vulnérables.

A cette même date, ce chef de colline, Selemani Ndayizeye, a tenté de s'accaparer d'un téléphone d'Alice Mugishawimana, mariée, vivant sur la colline Kibongera, bénéficiaire du même projet d'IRC. Il a envoyé

un Imbonerakure chez elle pour lui prendre son téléphone mais Alice n'était pas à la maison. Après, il a convoqué cette femme en lui donnant l'ordre de lui apporter son téléphone et Alice a décidé de fuir.

Une permanence du parti CNL démolie en commune et province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juillet 2020 indique que dans la nuit du 14 au 15 juillet 2020, sur la colline et zone Rugari, commune et province Muyinga, une permanence zonale du parti CNL a été démolie par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, des murs et des fenêtres ont été tous détruits à l'aide des pioches comme l'on pouvait constater les traces sur des restes des murs. Selon les mêmes sources, des Imbonerakure de cette localité ont été suspectés de commettre ce forfait car ils y font toujours des patrouilles nocturnes. Donatien Ahishakiye, chef de zone Rugari, a confirmé ces faits et a appelé des militants des partis politiques à se respecter mutuellement.

III. DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES RAYES DES LISTES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS COLLINAIRES

Une femme membre du parti CNDD-FDD rayée de la liste des candidats aux élections collinaires en commune et province Cankuzo

En date du 25 juillet 2020, Yolande Ndemera, membre du parti CNDD-FDD, ancienne élue collinaire de Muterero, commune et province Cankuzo, a été rayée de la liste des candidats aux élections collinaires prévues le 24 août 2020, par la CECI de Cankuzo. Selon des sources sur place, elle a été accusée de n'avoir pas été compétente au cours du mandat passé mais d'autres sources disent qu'elle a été reprochée de soutenir des membres du parti CNL. Cette dernière a nié catégoriquement toutes ses accusations malgré qu'elle a été rayée de la liste des candidats.

Quatre membres des partis CNL et UPRONA rayés des listes des candidats aux élections collinaires en communes Buhiga province Karuzi

En date du 21 juillet 2020, quatre membres du parti CNL, figurant sur des listes des candidats aux élections des conseillers collinaires des zones Buhiga (collines Rwingoma, Ramvya, Nzibarira) et de Buhinyuza (colline Kigoma), commune Buhiga, province Karuzi, ont été rayés des listes par la CECI Buhiga. Selon des sources sur place, ces victimes sont Viola Haragirimana de la colline Rwingoma, membre du parti UPRONA, qui avait quitté le parti CNDD-FDD lors de la campagne électorale présidentielle de mai 2020 ; Habarugira de la colline Ramvya, membre du parti CNL qui avait quitté aussi le parti CNDD-FDD ; Emmanuel Manirambona de la colline Nzibariba, membre du CNL et Victoire de la colline Kigoma, membre de l'UPRONA. Selon les mêmes sources, ces personnes ont été rayées des listes après une réunion d'étude des dossiers des candidats aux élections collinaires par la CECI tenue à son bureau à Buhiga.

Sept membres du parti CNL rayés des listes des candidats aux élections collinaires en province Makamba

En date du 24 juillet 2020, sept membres du parti CNL, figurant sur des listes des candidats aux élections des collines Budaketwa, Nyamugari de la commune Mabanda ; des collines Cunamwe, Gasaka et Karongi de la commune Makamba et des collines Mbizi et Nyarutuntu de la commune Kibago, province

Makamba, ont été rayés des listes des candidats aux élections collinaires par les CECI Kibago, Mabanda et Makamba. Selon des sources sur place, ces victimes sont Etienne Mboza de la colline Budaketwa, Jean Simbare de la colline Nyamugari, Ferdinand de la colline Cunamwe, Lameck Girukwigomba de la colline Karongi, Pie Ndikumana de la colline Gasaka, Glorioso Bayubahe de la colline Mbizi et Samuel Nduricimpa de la colline Nyarutuntu. Selon les mêmes sources, leur appartenance au parti CNL a été la source de les rayer de ces listes. En date du 20 juillet 2020, ils ont passé toute la journée au bureau de la CEPI Makamba munis des lettres de plaintes afin qu'ils soient rétablis dans leurs droits mais ils ont été menacés d'être arrêtés s'ils continuaient à réclamer.

Vingt-cinq membres du parti CNL rayés des listes des candidats aux élections collinaires en province Gitega

En date du 24 juillet 2020, vingt-cinq membres du parti CNL, candidats aux élections des conseillers des collines Kanyonga, Butare, Gisikara, Mutanga, Gihamagara, Nkima, Buhanga et Kugitega de la commune Itaba ; Gatoza, Bucana, Muyuyuro, Ntunda, Ruririmbi et Yanza de la commune Gishubi ; Bihomvora, Jugwe, Masare de la commune Nyarusange ; Rukoba de la commune Gitega, province Gitega, ont été rayés des listes des candidats aux élections collinaires par les CECI Gitega, Gishubi, Itaba et Nyarusange. Selon des sources sur place, en guise d'illustration, ces victimes sont entre autres Helmenegilde Ciza et Charles Ndagijimana de la colline Kanyonga ; Isidore Nzeyimana de la colline Butare; Emmanuel Bamporubusa de la colline Gisikara ; Déo Niyonkuru et Déo Ngendakumana de la colline Mutanga ; Constantin Nakumuryango et Sylvestre Igirukwigomba de la colline Gihamagara ; Gamaliel Nzokirantevye de la colline Nkima ; Cyprien Nyandwi de la colline Buhanga ; Gervais Ndikuriyo et Simon Mpuyenuruzo de la colline Kugitega .

Des candidats du parti CNL rayés des listes des candidats aux élections des chefs de quartiers en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Depuis le 20 juillet 2020, des candidats aux élections des chefs de quartiers issus du parti CNL ne se sont pas retrouvés sur des listes publiées par la CECI des communes de Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, en commune Ntakangwa, dans les zones de Buterere, Cibitoke et Kinama, cette radiation a été ordonnée par le parti CNDD-FDD et exécutée par la CECI. Bien que quelques-uns aient introduit des recours, personne n'a jusqu'ici été réhabilité dans ses droits. Selon les mêmes sources, aucune explication ou du motif de rejet de leur candidature n'a été donnée.

IV. DES IRREGULARITES OBSERVEES LORS DES ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Des irrégularités observées dans la mise en place du bureau du conseil communal de Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 24 juillet 2020, en commune Mukaza, Bujumbura Mairie, les élections des membres du bureau du conseil communal prévues n'ont pas eu lieu. Selon des sources sur place, les candidats aux élections aux postes du président, du vice-président du conseil et de l'administrateur n'ont pas pu obtenir des voix requises. Selon le président de la CEPI Bujumbura Mairie, des consultations engagées entre les partis CNDD-FDD, UPRONA et CNL n'ont pas abouti à un consensus. Selon les mêmes sources, les élections ont été reportées pour la date du 27 juillet 2020.

Des élections en catimini des membres du bureau du conseil communal de Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 24 juillet 2020, en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, des membres du conseil communal se sont réunis pour élire l'administrateur, le président et le vice-président dudit conseil. Selon des sources sur place, quelques temps après, des disputes ont éclaté entre ces membres dudit conseil issus des partis CNDD-FDD, CNL et UPRONA dans la salle empêchant ainsi les membres de la CEPI de superviser le déroulement des élections. Des policiers et des Imbonerakure ont surgi dans la salle et ont accusé des membres du parti CNL d'être à l'origine de ces troubles. Selon les mêmes sources, après le départ des membres du parti CNL, la CEPI qui avait reporté les élections a réorganisé ces élections où seuls les membres du parti CNDD-FDD étaient présents.

Violation de l'arrêté n° 013/CENI/2020 du 7 juillet 2020 portant validation du tableau de répartition des administrateurs communaux

En date du 24 juillet 2020, dans toutes les provinces du Burundi, des membres du conseil communal ont élu des administrateurs communaux et d'autres membres des bureaux dudit conseil. Concernant la mise en place des administrateurs communaux, les électeurs devraient se baser sur l'arrêté n° 013/CENI/2020 du 7 juillet 2020 portant validation du tableau de répartition des administrateurs communaux. En considérant certains résultats déjà disponibles à la rédaction, l'on observe que dans certaines communes, l'on n'a pas respecté la décision de la CENI en terme de représentativité genre ou ethnique.

A titre illustratif, en commune Bubanza, province Bubanza, a été élue Mademoiselle Olive Niyonkuru, Hutu du parti CNDD-FDD alors que la CENI avait recommandé que ce poste soit occupé par une femme tutsi.

Cette violation de l'arrêté a été également observée en provinces Karuzi, Muyinga et Ngozi. En effet, en province Karuzi, commune Nyabikere, l'arrêté de la CENI prévoyait l'élection d'une femme hutu au poste d'administrateur communal mais ils ont élu une femme de la composante sociale tutsi, Claudine Murekerisoni, membre du parti CNDD-FDD.

En province Muyinga, commune Buhinyuza, l'arrêté de la CENI prévoyait l'élection d'un homme tutsi mais ils ont élu une femme de la composante sociale tutsi, Espérance Ndayisaba, membre du parti CNDD-FDD. En commune Gashoho, les prévisions de la CENI d'une femme tutsi n'ont pas également été respectées car ils ont élu Fauzia Kamariza, femme de la composante sociale hutu, membre du parti CNDD-FDD. En commune Gasorwe, ils ont élu Dieudonné Niyonizigiye alias Bidome, homme de la composante sociale tutsi à la place d'un homme de composante sociale hutu.

En province Ngozi, ces mêmes violations ont été observées dans les communes Gashikanwa et Marangara où l'arrêté exigeait respectivement une femme de la composante sociale hutu et un homme de la composante sociale hutu mais ils ont élu Théophile Niyibizi, homme hutu et Goreth Nshimirimana, femme hutu, tous membres du parti CNDD-FDD.

V. DE LA MARCHE VERS LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITE

Vers un démantèlement d'un groupe de quatorze Imbonerakure présumés criminels en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juillet 2020 indique que dans la nuit du 15 au 16 juillet 2020, douze Imbonerakure ont été appréhendés et détenus au commissariat provincial de Makamba par des policiers. Selon Pierre Nkurikiye, porte-parole de la police, ces personnes ont été accusées de rackets et d'assassinats des citoyens en provenance de la Tanzanie. Parmi ces présumés auteurs, il y avait des autorités administratives dont le chef de zone Bigina en commune Kayogoro et les chefs de colline Mudaturwa. Dans leurs opérations, ils se partageaient des rôles et certains qui jouaient un rôle d'éclaireur, « JIW », se rendaient en Tanzanie afin de se fournir des informations sur ces burundais qui rentraient par la frontière Maragarazi. Ces personnes arrêtées étaient Paul Rwajekera, chef de zone Bigina ; Léonidas Ntakirutimana, chef des Imbonerakure sur la colline Mudaturwa ; Lameck Ndayizeye, un des élus collinaires de Bigina ; Jean Berckmas Niyonkuru qui se promenait avec une machette ; Alexis Arakaza ayant acheté un véhicule du vol qu'il a baptisé « asante corona » et chauffeur ; Zébedée accusé d'avoir tué Masafuriya lors du partage des biens volés ; Jean-Bosco Haragirimana, Imbonerakure de la colline Mayange ; Jean-Bosco Ntakirutimana, secrétaire collinaire du parti CNDD-FDD à Sampeke ; Prosper Gakiza, chef de colline Mudaturwa ; Gilbert Niyonzima ; Louis Barutwanayo, chef de colline Bigina ; Ernest Niyonsaba, Imbonerakure de la colline Bigina ; Salvator Ndayishimiye, responsable des miliciens Imbonerakure sur la colline Mayange et Diomède Ngabonziza, secrétaire collinaire du parti CNDD-FDD à Mayange. En date du 18 juillet 2020, la police nationale a fait savoir qu'elle a saisi sur ces présumés criminels 4 cartes nationales d'identités dont leurs propriétaires (Ntamahungiro Cyrille de la province Karusi, Levis Havyarimana, né en 1992 sur la colline Rubarasi de la commune province Gitega ; Jean Marie Harerimana, né en 1998 sur la colline Rushubi, commune Muhanga province Kayanza et Fiston Irakoze né en 2001 sur la colline Gishikanwa commune Bugenyuzi province Karuzi) seraient tués par cette bande après leur avoir volé leurs biens.

Comparution de 12 Imbonerakure, 4 policiers et 1 militaire poursuivis d'extorsion et d'assassinat des burundais venant de la Tanzanie.

En date du 22 juillet 2020, le TGI de Makamba a envoyé le dossier R.P 7744 de 12 Imbonerakure dont Paul Rwajekera, Léonidas Ntakirutimana, Lameck Ndayizeye, Jean Berckmas Niyonkuru, Alexis Arakaza et Zébedée ; de 4 policiers (OPC Martin Ntahomvyariye ; Fidèle Kirimwabagabo, policier brigadier ; Jackson Kubwimana, brigadier, Manassé Mpawenimana, AT du commissaire communal de Kayogoro) et un militaire, Célestin Nihorimbere, chef de poste à la frontière Maragarazi, à la cour d'appel de Makamba après que ce tribunal ait constaté que parmi les prévenus dont un officier supérieur de police jouit du privilège de juridiction. Selon des sources sur place, dans l'après-midi du 23 juillet 2020, la cour d'appel de Makamba, siégeant en matière de flagrance, a auditionné l'affaire qui a été remise pour ce 27 juillet 2020 sur demande des avocats de la défense. Ces derniers ont indiqué qu'ils n'avaient pas encore consulté les dossiers des prévenus.

Deux responsables de police révoqués en province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juillet 2020 indique qu'en date du 18 juillet 2020, en commune et province Rutana, OPP2 Gilbert Ngendankazi et OPC Martin Ntahomvyariye, respectivement chef de poste de police en zone Gihofi au commissariat communal de police de Bukemba et le commissaire communal de police à Kayogoro ont été révoqués. Selon des sources sur place, ces deux policiers ont été accusés de collaborer avec des civils qui avaient érigé des barrières sur des postes-frontaliers entre le Burundi et la Tanzanie en trempant dans des rackets, des vols et des assassinats des burundais en provenance de la Tanzanie. Selon les mêmes sources, OPP2 Gilbert Ngendankazi et OPC Martin Ntahomvyariye partageaient le butin avec des administratifs et des Imbonerakure. Ils ont été respectivement remplacés par deux officiers de police, Etienne Bigirindavyi et Déo Ndayegamiye.

VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, de torture, de VSBG et d'arrestations arbitraires.

Ce bulletin rapporte des cas violations des droits économiques, sociaux et culturels, des faits sécuritaires, des membres des partis politiques surtout du parti CNL rayés des listes des candidats aux élections collinaires, des irrégularités observées lors des élections des membres du bureau du conseil communal et de la marche vers la lutte contre l'impunité dont certains responsables des services publics et cadres du parti CNDD-FDD jouissaient.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et encourage les autorités du pays à poursuivre le pas déjà engagé contre les présumés auteurs des violations des droits de l'homme.